Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 066-216600825-20261026-2026_D092-BF

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FORMIGUÈRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
Le LUNDI 26 octobre 2026 à 20h00

Le Conseil Municipal de FORMIGUÈRES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Serge VAILLS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 octobre 2026

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de membres présents : 8
- Ayant pris part aux délibérations : 10

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. VAILLS Serge – M. PUIGREDO Henri – Mme CLARA Christine – M. GOULLIER Jean-Noël – M. KERIVEL Jean-Pierre – Mme ROSSE Nathalie – Mme BROTTO Valérie – M. AGGERI Stéphane

ONT DONNÉ PROCURATION :
M. SOUBIELLE Gilles à M. VAILLS Serge
Mme GUIDEL Françoise à M. AGGERI Stéphane

ABSENT EXCUSÉ : M. SOUBIELLE Gilles, Mme GUIDEL Françoise

NON EXCUSÉ : Mme HENRIC Muriel

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance et constate que les membres présents sont en nombre suffisant pour délibérer valablement.

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2026 a été adopté à l' unanimité des membres présents.

Monsieur KERIVEL Jean-Pierre est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 066-216600825-20261026-2026_D092-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Commune de FORMIGUÈRES
Séance du Conseil Municipal
Du 26 octobre 2026 à 20h00

.....

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE – **N°DEL-2026-092**

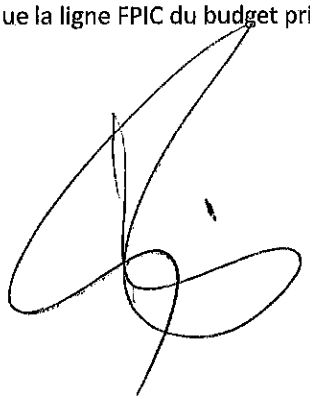
OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE DE FORMIGUÈRES – FPIC 2026 ET RÉGULARISATIONS 2025 FPIC ET FISCALITÉ LOCALE

Le conseil municipal,

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite à la notification par les services de l'état du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales représentant la somme de 154 752 € en faveur de la commune.
De plus, en 2025, deux échéances du FPIC n'ont pas été régularisées en dépenses ainsi que deux échéances d'impôts directs locaux en recettes à hauteur de 16 000 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget de la commune de Formiguères,

Considérant que pour donner suite à la notification du montant du Fond de Péréquation des ressources intercommunales et Communales 2026 (FPIC) par les services de la Préfecture des Pyrénées Orientales, il y a lieu de régulariser par la prise d'une décision modificative.
Considérant que la ligne FPIC du budget primitif prévoyait 20 000 €, la notification spécifie la somme de 28 000 €.



Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 066-216600825-20261026-2026_D092-BF

Monsieur le maire propose au conseil municipal les inscriptions suivantes :

Code INSEE	COMMUNE DE FORMIGUERES - BUDGET COMMUNAL - coll. 220 017 00	DM n° 1	2026
66082			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

FPIC 2026 ET REGULARISATIONS 2025 FPIC ET FISCALITE LOCALE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0.00 €**	**30 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**0.00 €**	**24 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	100 752.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**100 752.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R- 73111 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	154 752.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**154 752.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	154 752.00 €	0.00 €	154 752.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 752.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**100 752.00 €**
D-2135-426 : Enfouissement reseau	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-413 : REFECTION RUES VILLAGE	0.00 €	90 752.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**100 752.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	100 752.00 €	0.00 €	100 752.00 €
Total Général		**255 504.00 €**		**255 504.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents.

DECIDE d'autoriser la décision modificative n°1 du budget communal 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Serge VAILLS

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre KERIVEL

N°DEL-2026-092

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 066-216600825-20261026-2026_D092-BF

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier (6 rue Pitot 34063 Montpellier Cedex 2 ; Téléphone : 04 67 54 81 00 ; ou par courriel à greffe.ta-montpellier@juradm.fr ; ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.